

Rousseau contre l'État

Dans la deuxième lettre à Malesherbes, Rousseau, décrivant l'illumination qu'il eut à Vincennes, écrit en janvier 1762 :

« Oh ! Monsieur, si j'avais jamais pu écrire le quart de ce que j'ai vu et senti sous cet arbre, avec quelle clarté j'aurais fait voir toutes les contradictions du système social, avec quelle force j'aurais exposé tous les abus de nos institutions, avec quelle simplicité j'aurais démontré que l'homme est bon naturellement et que c'est par ces institutions seules que les hommes deviennent méchants. Tout ce que j'ai pu retenir de ces foules de grandes vérités qui dans un quart d'heure m'illuminèrent sous cet arbre, a été bien faiblement épars dans les trois principaux de mes écrits, savoir ce premier discours, celui sur l'inégalité et le traité de l'éducation, lesquels trois ouvrages sont inséparables et forment ensemble un même tout. Tout le reste a été perdu, et il n'y eut d'écrit sur le lieu même que la Prosopopée de Fabricius »¹.

De cette genèse de la pensée politique, on a plus souvent retenu le passage des *Confessions* dans lequel Rousseau remonte à son expérience vénitienne pour la situer que ce passage pourtant antérieur. Si on les compare cependant, on remarque qu'ils donnent des institutions un caractère totalement opposé. Si dans la lettre à Malesherbes, elles sont dénoncées pour leur influence néfaste sur les individus, dans *Les Confessions*, elles paraissent fortement positives à travers les questions qu'elles soulèvent chez Rousseau :

« J'avais vu que tout tenait radicalement à la politique, et que, de quelque façon qu'on s'y prît, aucun peuple ne serait que ce que la nature de son gouvernement le ferait être; ainsi cette grande question du meilleur gouvernement possible me paraissait se réduire à celle-ci : Quelle est la nature du gouvernement propre à former le peuple le plus vertueux, le plus éclairé, le plus sage, le meilleur enfin, à prendre ce mot dans son plus grand sens? J'avais cru voir que cette question tenait de bien près à cette autre-ci, si même elle en était différente : Quel est le gouvernement qui, par sa nature, se tient toujours le plus près de la loi ? De là, qu'est-ce que la loi ? et une chaîne de questions de cette importance » (*OC I*, p. 404-405).

Le lecteur du *Contrat social* retient généralement cette vision positive des institutions et oublie qu'elles sont présentées comme fortement négatives dans le premier texte cité. Rousseau apparaît ainsi le plus souvent comme un philosophe de la loi, du droit et de l'État, ou comme un penseur de l'institution politique la plus traditionnelle. Même un théoricien de l'anarchisme comme Michel Bakounine ne dit pas autre chose quand il accuse Rousseau d'avoir fondé la conception moderne du despotisme de l'État.

On avancera certes et non sans raison que Rousseau parle dans le premier cas des institutions existantes et dans le second de la question du meilleur gouvernement possible, mais on simplifie à mon sens la question si l'on pense que les pages consacrées à ce dernier ne sont pas définies à partir des premières. Rousseau ne cesse dans ses écrits de peindre les gouvernements existants sous le jour le plus noir et quand il réfléchit en philosophe à ce que pourraient être des institutions politiques légitimes et humaines, il n'oublie jamais la situation générale et expose sa méfiance et ses doutes quant à la conduite des gouvernants lorsqu'il traite de la représentation ou de la corruption. Chez Rousseau, les meilleures institutions périssent quoi que fassent les hommes et il n'existe pas de gouvernement idéal ou parfait.

Je présenterai donc dans l'exposé qui suit tout d'abord un florilège des passages où Rousseau dénonce l'action hostile des gouvernements et montre combien tout État est finalement l'ennemi des individus. Je montrerai ensuite que même *Du Contrat social* n'est pas seulement ce traité du droit et de la loi sur lequel les critiques ne cessent de gloser, mais

¹Deuxième lettre à Malesherbes dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1959, t. I, p. 1135-1136. Les références à l'œuvre de Rousseau et à *Émile* particulièrement sont faites à partir de cette édition. Elles sont abrégées *OC* et mises directement dans le texte après chaque citation.

aussi un livre qui met en garde son lecteur contre les dangers et abus inévitables de toutes institutions politiques. Cela est confirmé dans *Émile* qui loin d'aboutir à une éducation à la sociabilité et à la citoyenneté comme on le répète encore trop souvent en ces temps où on déplore le relâchement du lien social et où l'on vante les valeurs de troupeau et de soumission à l'ordre, expose comment l'individu peut vivre dans les sociétés plus ou moins dévorantes et se mettre à l'abri de l'État et de tout l'appareil de bureaucrates et technocrates, de chefs et de petits chefs qui toujours l'accompagnent.

Rousseau contre l'État

Dès le *Discours sur les sciences et les arts*, en 1750, Rousseau expose sans aucune restriction l'alliance que les puissants, les artistes et les savants ont conclue pour mieux asservir les hommes :

« L'esprit a ses besoins, ainsi que le corps. Ceux-ci sont les fondements de la société, les autres en sont l'agrément. Tandis que le gouvernement et les lois pourvoient à la sûreté et au bien-être des hommes assemblés, les sciences, les lettres et les arts, moins despotiques et plus puissants peut-être, étendent des guirlandes de fleurs sur les chaînes de fer dont ils sont chargés, étouffent en eux le sentiment de cette liberté originelle pour laquelle ils semblaient être nés, leur font aimer leur esclavage et en forment ce qu'on appelle des peuples policés. Le besoin éleva les trônes ; les sciences et les arts les ont affermis. Puissances de la terre, aimez les talents, et protégez ceux qui les cultivent. Peuples policés, cultivez-les : heureux esclaves, vous leur devez ce goût délicat et fin dont vous vous piquez ; cette douceur de caractère et cette urbanité de mœurs qui rendent parmi vous le commerce si liant et si facile ; en un mot, les apparences de toutes les vertus sans en avoir aucune » (*OC III*, p. 6-7).

La note 1 qui est annoncée après le mot « cultivent » est encore plus explicite :

« Les princes voient toujours avec plaisir le goût des arts agréables et des superfluités, dont l'exportation de l'argent ne résulte pas, s'étendre parmi leurs sujets. Car outre qu'ils les nourrissent ainsi dans cette petitesse d'âme si propre à la servitude, ils savent très bien que tous les besoins que le peuple se donne sont autant de chaînes dont il se charge. Alexandre, voulant maintenir les Ichtyophages dans sa dépendance, les contraignit de renoncer à la pêche et de se nourrir des aliments communs aux autres peuples ; et les sauvages de l'Amérique, qui vont tout nus et qui ne vivent que du produit de leur chasse, n'ont jamais pu être domptés. En effet, quel joug imposerait-on à des hommes qui n'ont besoin de rien ? » (*OC III*, p. 7).

Les princes ne négligent donc rien pour asservir leurs sujets et l'on trouve dès ce discours la référence aux peuples sauvages qui est pour Rousseau la norme à partir de laquelle on peut juger de l'état de soumission et d'aliénation propre aux nations dites civilisées. La note 3 du même ouvrage le confirme qui déclare la supériorité d'organisation de ces peuples sur les lois de Platon même :

« Je n'ose parler de ces nations heureuses qui ne connaissent pas même de nom les vices que nous avons tant de peine à réprimer, de ces sauvages de l'Amérique dont Montaigne ne balance point à préférer la simple et naturelle police, non seulement aux lois de Platon, mais même à tout ce que la philosophie pourra jamais imaginer de plus parfait pour le gouvernement des peuples. Il en cite quantité d'exemples frappants pour qui les saurait admirer. Mais quoi ! dit-il, ils ne portent point de chausses ! » (*OC III*, p. 11-12).

Le *Discours sur l'origine de l'inégalité* est tout aussi lucide quant à l'action des gouvernements et au fonctionnement des États. Rousseau y peint la genèse des sociétés et montre comment le plus grand nombre a été dépourvu de tout par l'avidité d'une poignée d'habiles et l'autorité complice que les intellectuels ont apportée à ceux-ci dans leur usurpation. Rousseau y décrit la dégradation qui s'opère dans de telles sociétés fondées sur un pacte injuste : celui du riche ou de l'usurpateur ; et qui n'aboutit qu'au despotisme le plus cruel que Rousseau qualifie de « nouvel état de nature » qui n'est que le fruit d'un excès de

corruption. La société du faux contrat social qui a toujours régné et règne encore est tout à l'avantage du riche et du puissant : « Les lois et l'exercice de la justice ne sont parmi nous que l'art de mettre le grand et le riche à l'abri des justes représailles du peuple » (*OC III*, p. 496). Dans un fragment écrit probablement en 1753, entre les deux *Discours*, Rousseau est sans ambiguïté sur ce que sont les gouvernements :

« Écoutez raisonner nos politiques. Ils n'ont en vue que la défense et l'avantage des peuples ; voyez-les agir, ils ne travaillent qu'à leur oppression. Qui défendrait, disent-ils, les faibles s'ils n'étaient protégés par le souverain ; et c'est contre le souverain seul qu'ils ont besoin de protection. Qui garantirait les peuples de l'invasion des ennemis, et quel ennemi leur a jamais tant fait de mal que leur maître. Ils font, disent-ils, observer la justice et toute leur conduite n'est qu'injustice, violence et cruauté. Ils font semblant de nous défendre de mal faire et nous empêchent réellement de faire le bien. Pour maintenir la paix entre leurs sujets, ils leur font une guerre continuelle et les détruisent à force de les protéger. Je leur conseille de ne plus se servir de toutes ces maximes ridicules dont ils croient bercer la bêtise des peuples. Il y a longtemps que personne n'en est la dupe. Tous les sujets tremblent à la moindre déclaration du prince en leur faveur, et ils se sentent perdus aussitôt qu'il parle de leur faire quelque bien »².

Dans un autre texte dont on situe la rédaction vers 1756, Rousseau oppose fortement les conceptions des philosophes et des savants à ce qui se déroule dans le monde réel. Celui-ci est dépeint sous les traits les plus noirs et les gouvernements n'apparaissent que comme le règne des plus forts et des plus riches

« J'ouvre les livres de droit et de morale, j'écoute les savants et les jurisconsultes et pénétré de leurs discours insinuants, je déplore les misères de la nature, j'admire la paix et la justice établies par l'ordre civil, je bénis la sagesse des institutions publiques et me console d'être homme en me voyant citoyen. Bien instruit de mes devoirs et de mon bonheur, je ferme le livre, sors de la classe, et regarde autour de moi ; je vois des peuples infortunés gémissants sous un joug de fer, le genre humain écrasé par une poignée d'opresseurs, une foule affamée, accablée de peine et de faim, dont le riche boit en paix le sang et les larmes, et partout le fort armé contre le faible du redoutable pouvoir des lois » (*L'état de guerre, OC III*, p. 608-609)³.

Le pouvoir entraîne inévitablement la corruption et l'inhumanité chez ceux qui l'exercent. Parlant des princes qui pourraient regarder les fonctions du gouvernement comme des devoirs indispensables qui les accablent et les rendraient plus sages, Rousseau écrit :

« Mais loin d'envisager leur pouvoir par ce qu'il a de pénible et d'obligatoire, ils n'y voient que le plaisir de commander, et comme le peuple n'est à leurs yeux que l'instrument de leurs fantaisies, plus ils ont de fantaisies à contenter, plus le besoin d'usurper augmente ; et plus ils sont bornés et petits d'entendement, plus ils veulent être grands et puissants » (*OC III*, p. 617).

Rousseau n'ignore pas la part que les individus ont à leur propre asservissement à une minorité de riches et de puissants. Le peuple n'est pas innocent dans cette aliénation, mais c'est aussi qu'il a affaire à forte partie et à la ruse de ces derniers, secondés par les philosophes bien souvent. Rousseau continue son exposé sur la domination et explique que « tout cela se fait paisiblement et sans résistance. C'est la tranquillité des compagnons d'Ulysse enfermés dans la caverne du Cyclope, en attendant qu'ils soient dévorés. Il faut gémir et se taire » (609). Commentant ce passage, Robert Derathé écrit que Rousseau s'est fait ainsi dans ses premiers écrits « l'avocat de l'état de nature contre les apologistes de la société civile. Mais, dans le *Contrat social*, son attitude est bien différente. Il prend alors le parti de l'état civil, et dans le célèbre parallèle que l'on trouve au liv. I (chap. VIII), il s'inspire manifestement du *De Cive* pour écrire : « Ce que l'homme perd par le contrat social,

² *Fragment sur la liberté* dans *Jean-Jacques entre Socrate et Caton. Textes inédits de J.-J. Rousseau (1750-1753)*, publiés par Claude Pichois et René Pindard. José Corti, 1972, p. 42-44.

³ Dans leur édition du texte sur l'état de guerre, Silvestrini et Bachofen replacent ce passage au début du manuscrit, lui donnant une importance encore plus forte.

c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède »⁴. Ce n'est cependant pas de l'état de nature de la première partie du second *Discours* que traite ici Rousseau, mais de celui des sociétés régies par les imposteurs. La pensée de Rousseau est la même dans le *Discours sur l'inégalité*, ce passage de *L'état de guerre* et dans *Du Contrat social* : les gouvernements des sociétés mal gérées et injustes écrasent toujours les individus qui les composent.

Dans toute son œuvre, Rousseau prend résolument le parti des pauvres et attaque violemment celui des riches qui détiennent toujours les pouvoirs et créent les lois qui les servent. Il ne manque pas de commentateurs pour soutenir actuellement que Rousseau n'a jamais appelé à la révolution, qu'il a toujours réclamé la soumission, condamné les soulèvements et préféré l'injustice la plus dure à toute contestation. On met en avant pour le prouver quelques passages de sa correspondance, toujours les mêmes, où il invite à la résignation, mais comme le fait justement remarquer Yves Vargas, Rousseau a toujours encouragé les peuples qui, comme les Polonais ou les Corses se levaient contre leurs tyrans. C'est quand même lui qui dans *Du Contrat social* justifie l'insurrection ainsi : « Si je ne considérais que la force, et l'effet qui en dérive, je dirais : Tant qu'un peuple est contraint d'obéir et qu'il obéit, il fait bien ; sitôt qu'il peut secouer le joug et qu'il le secoue, il fait encore mieux ; car, recouvrant sa liberté par le même droit qui la lui a ravie, ou il est fondé à la reprendre, ou l'on ne l'était point à la lui ôter. » Il avait déjà dit dans le second *Discours* que « le despote n'est le maître qu'aussi longtemps qu'il est le plus fort et que, sitôt qu'on peut l'expulser, il n'a point à réclamer contre la violence » (*OC III*, p. 191). Et il ne se contente pas toujours de l'expulsion comme moyen de régler la question, puisqu'il écrit dans *L'état de guerre* : « Il n'est pas douteux que, puisque les Lacédémoniens tuaient les ilotes, les ilotes ne fussent en droit de tuer les Lacédémoniens » (*OC III*, p. 608). La guerre, telle que Rousseau l'examine dans ce texte, n'est pas toujours celle menée contre un ennemi extérieur, mais envisage aussi le cas de la guerre civile, celle de ceux qui sont asservis contre ceux qui les asservissent, celles des riches et des pauvres, celle qui peut être menée contre le souverain quand il oppresse ses sujets.

Rousseau montre fort bien que les pertes des riches et celles des pauvres ne sont pas du même ordre et que l'inégalité et l'injustice sont les fondements de la société gérée par les premiers. Il est très clair sur ce point dans plusieurs passages et particulièrement dans le *Discours sur l'économie politique* où il revient encore sur le pacte de l'imposteur qui est à l'origine des sociétés comme celle du XVIII^e siècle ou comme les nôtres :

« Les pertes des pauvres sont beaucoup moins réparables que celle du riche [...]. On ne fait rien avec rien ; cela est vrai dans les affaires comme en physique : l'argent est la semence de l'argent, et la première pistole est quelquefois plus difficile à gagner que le second million. Il y a plus encore : c'est que tout ce que le pauvre paie, est à jamais perdu pour lui, et reste ou revient dans les mains du riche ; et comme c'est aux seuls hommes qui ont part au gouvernement, ou à ceux qui en approchent, que passe tôt ou tard le produit des impôts, ils ont même en payant leur contingent, un intérêt sensible à les augmenter.

Résumons en quatre mots le pacte social des deux états : *Vous avez besoin de moi, car je suis riche et vous êtes pauvre ; faisons donc un accord entre nous : je permettrai que vous ayez l'honneur de me servir, à condition que vous me donnerez le peu qui vous reste, pour la peine que je prendrai de vous commander* » (*OC III*, p 273-274).

Karl Marx reprendra les mots de Rousseau dans *Le Capital* pour actualiser le propos et dénoncer l'usurpation capitaliste⁵.

⁴ R. Derathé, *J.-J. Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, Vrin, 1970, p. 313 note

⁵ *Le Capital*, I, 1, 8^e section, chapitre 30 (Traduction de Joseph Roy. Paris, Éditions sociales, 1950, t. 3, p. 188, note 1). Voir Rousseau, *OC III*, p. 1408.

Pourtant comme il le note dans *Émile*, « le riche n'a pas l'estomac plus grand que le pauvre et ne digère pas mieux que lui ; [...] le maître n'a pas les bras plus longs ni plus forts que ceux de son esclave ; [...] un grand n'est pas plus grand qu'un homme du peuple ; et [...] enfin les besoins naturels étant partout les mêmes, les moyens d'y pourvoir doivent être partout égaux » (*OC IV*, p. 468). Le traité d'éducation offre maints passages où Rousseau réitère sa méfiance à l'égard des pouvoirs et des riches qui les ont installés pour leur profit, qui prouvent qu'il n'y a pas sur cette question-là un avant et un après *Du Contrat social* mais une pensée ferme et constante qui parcourt toute son œuvre et juge une situation toujours existante.

Du Contrat social, où rien ne marche

Les commentateurs admettent volontiers que cette critique des institutions et de leurs conséquences dans la société du faux contrat existe, mais ils trouvent généralement que *Du Contrat social* vient résoudre la question et offrir les fondements légitimes de l'institution politique. Dans ce livre, Rousseau a peint une société qui évitera cette situation de l'Ancien Régime dans laquelle l'homme est un loup pour l'homme. Les critiques les plus lucides voient cependant « que, chez Rousseau, bien qu'il ne le déclare pas expressément, le gouvernement est un mal : un mal assurément nécessaire et inéluctable, mais un mal. L'existence, fatale à coup sûr, du gouvernement représente une sorte de menace à terme, la menace de ce que nous appellerions aujourd'hui le pouvoir personnel »⁶. Robert Derathé l'admet aussi qui considère que chez Rousseau, « l'existence du gouvernement constitue pour l'État une menace perpétuelle »⁷. Jean Starobinski prolonge ce point de vue en disant que « dans la relation presque narcissique entre la collectivité des citoyens en tant que souverain, et la collectivité des sujets (qui sont les mêmes hommes), le gouvernement est un intermédiaire importun ». « L'idéal », conclut-il, « serait l'exercice direct de la souveraineté par le peuple »⁸. Ce constat d'imperfection traduit, on s'en rend compte, le regret des commentateurs qui cherchent dans la réflexion de Rousseau sur les institutions politiques une solution d'application pour les sociétés présentes et qui sont forcés de reconnaître qu'elle ne donne pas de réponse satisfaisante et que la pensée du philosophe ne se laisse pas circonscrire comme il faudrait.

On a en effet lu trop souvent *Du Contrat social* comme un manuel de gouvernement, voire même comme un règlement de police ; dans d'autres cas, on l'a classé parmi les utopies irréalisables ou les apories qui ne dérangent plus personne. Il est pourtant une autre façon de le lire et qui lui donne tout son sens : comme un traité qui explore ce qu'est le politique, non pas pour le réaliser à travers un régime quelconque, mais pour en montrer les pièges, menaces et difficultés et pour finalement admettre qu'aucun gouvernement ne peut satisfaire les conditions de liberté, d'égalité et de fraternité nécessaires à la Cité et à son bon fonctionnement. Vu de la sorte, *Du Contrat social* peut être lu comme un ouvrage permettant à l'individu vivant dans telle ou telle société, régie de telle ou telle façon – démocratie, aristocratie ou monarchie – de comprendre ce qui va et ce qui ne va pas, et surtout de saisir les dangers qu'il court, la réduction des libertés, l'obligation de faire ceci ou cela, l'abus de pouvoir ou la tyrannie oppressive de quelques-uns. Chez Rousseau, c'est l'individu en chair et en os qui est le centre et non pas le système politique ou pédagogique. On admet aujourd'hui qu'*Émile* a proposé une nouvelle conception de l'éducation en donnant la première place à l'enfant et en lui soumettant les méthodes et les programmes scolaires. Il en est de même en

⁶ Paul Bastid, « Rousseau et la théorie des formes du gouvernement » dans *Études sur le Contrat social*, Paris, Belles Lettres, 1964, p. 325.

⁷ R. Derathé, *op. cit.*, p. 306.

⁸ J. Starobinski, « La pensée politique de J.-J. Rousseau » dans *J.-J. Rousseau*, Neuchâtel, À la Baconnière, 1962, p. 96.

politique où ce n'est ni la Cité ni la volonté générale qui sont premières, mais l'être humain dans sa réalité. Rousseau écrit certes un traité général sur l'institution politique, mais il n'oublie jamais ce point de vue.

On aurait tort en tout cas de croire que toute sa méfiance à l'égard des pouvoirs ait disparu au moment où justement il réfléchit puissamment à la question. *Du Contrat social* montre au contraire qu'il est toujours conscient des dangers encourus par les individus confrontés à la machine étatique. Le fait que le livre commence par l'examen des premières sociétés, du droit du plus fort et de l'esclavage n'est pas seulement une manière de montrer que ces états précédant le véritable pacte social sont illégitimes, mais aussi un rappel de la situation présente dans laquelle, du fait de l'inégalité, des lois et des États dévorants, l'homme est le plus souvent l'homme de l'homme. C'est bien en fonction de cette situation générale et généralisée que se construit *Du Contrat social*. Le procès que l'on fait à Rousseau de vouloir établir une société totalitaire est de ce fait seul une absurdité – à moins de penser que Rousseau fût trop bête et n'ait réussi qu'à proposer un modèle égal à celui qu'il condamnait et condamnera toute sa vie. L'accusation de totalitarisme est toujours un discours extérieur à sa pensée qui prend prétexte de Rousseau pour défendre une autre idéologie ou un autre régime politique, le libéralisme le plus souvent⁹.

Les deux premiers livres du *Contrat social* et la moitié du troisième définissent de manière précise et comme on ne l'avait jamais fait jusqu'alors ce que sont le pacte, la loi, le gouvernement et ses diverses formes. Le lecteur pense généralement que Rousseau endosse ici la tenue du législateur quand il ne le voit pas tout simplement en chef d'État ou en dictateur régnant sur ses sujets. Quel ne devrait pas être alors son étonnement quand il lit le titre du chapitre 10 du Livre III : « De l'abus du gouvernement et de sa pente à dégénérer » suivi aussitôt d'un autre chapitre au titre encore plus perturbant pour qui rêve de la société parfaite : « De la mort du corps politique ». Quoi que fasse le législateur, quelques raisonnables et actifs que soient les citoyens, quelque forme qu'elle ait prise, la Cité ne peut que dégénérer. C'est là le message le plus évident du *Contrat social*. Quoi qu'on fasse, les rouages se grippent :

« Comme la volonté particulière agit sans cesse contre la volonté générale, ainsi le gouvernement fait un effort continuel contre la souveraineté. Plus cet effort augmente, plus la constitution s'altère, et comme il n'y a point ici d'autre volonté de corps qui résiste à celle du prince fasse équilibre avec elle, il doit arriver tôt ou tard que le prince opprime enfin le souverain et rompe le traité social. C'est là le vice inhérent et inévitable qui dès la naissance du corps politique tend sans relâche à le détruire, de même que la vieillesse et la mort détruisent le corps de l'homme » (*OC III*, p. 421).

Le corps politique est mortel parce que la perfection n'est pas de l'essence du politique. La première phrase d'*Émile* est valable pour celui-ci : « Tout est bien sortant des mains de l'Auteur des choses. Tout dégénère entre les mains de l'homme ». Si j'emploie le conditionnel quelques lignes plus haut pour parler de la manière de lire *Du Contrat social*, c'est parce que la plupart des lecteurs ne veulent pas admettre que rien ne marche dans ce traité sur les institutions républicaines.

Rousseau élève toutes les réserves possibles contre le système de la représentation parce qu'il sait combien l'exécutif l'emporte sur le législatif, combien la corruption est facile et inévitable, comment les intérêts privés et l'esprit de faction font oublier l'intérêt général et le bien public. « Tout bien examiné », écrit Rousseau, « je ne vois pas qu'il soit désormais possible au souverain de conserver parmi nous l'exercice de ses droits si la Cité n'est très

⁹ Voir sur ce point le très pertinent article de Catherine Labro, « Rousseau totalitaire contre Rousseau démocrate : enjeu et critique d'une polémique marginalisée dans l'exégèse rousseauiste des années 1960 », *Études Jean-Jacques Rousseau*, n° 18, 2011, p. 179- 190.

petite » (*OC III*, p. 431). Il est parfaitement conscient que le gouvernement usurpe le pouvoir, au point d'y consacrer plusieurs pages, rappelant que « les dépositaires de la puissance exécutive ne sont point les maîtres du peuple, mais ses officiers » et qu'ils peuvent être destitués quand ils dérogent à leur mandat. Toutes les phrases du *Contrat* que l'on cite à l'envie sans bien en voir la portée ni le sens, en prennent un quand on prend en compte les doutes de Rousseau quant au gouvernement : « S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes » ; « Il faudrait des dieux pour donner des lois aux hommes » ; « La liberté est un aliment de bon suc, mais de forte digestion. Il faut des estomacs bien sains pour la supporter ».

Malgré ces précisions et la surveillance que peut exercer le peuple, le gouvernement continue de se corrompre et d'agir de plus en plus autoritairement contre les individus : c'est là sa pente naturelle, quelle que soit sa forme, et le Livre IV du *Contrat* ne peut que rappeler que la volonté générale est indestructible quoi qu'il adienne et que sa voix, même étouffée, demeure. Le premier chapitre du Livre IV revient justement sur la dégradation de la société, « quand le nœud social commence à se relâcher et l'État à s'affaiblir », et même plus loin, quand, « près de sa ruine » il ne subsiste plus que « sous une forme illusoire et vaine » (*OC III*, p. 438), car le traité de Rousseau passe alors à une étape supérieure, bien différente de ce qu'on pouvait attendre à lire le début. Le Livre IV expose les derniers recours pour prolonger l'État qui agonise et la société qui se défait irrémédiablement : les comices romains, le tribunat, la dictature, la censure et même la religion civile sont les remèdes extrêmes pour donner encore un peu de cohérence et de lien à ce monde qui se délite dans le libéralisme des intérêts immédiats, personnels et faciles satisfaisant encore une fois une minorité de riches et de puissants contre la grande majorité des individus composant le peuple ou la nation : Rousseau n'avait-il pas déjà dit dans la *Lettre à d'Alembert*, que « le riche est toujours le vrai souverain » dans une république sans force où son opulence peut aisément le mettre au-dessus des lois¹⁰. *Du Contrat social* se termine donc sur une vision très pessimiste du politique et confirme la méfiance que Rousseau a avant et après l'avoir écrit envers les institutions politiques en général, et envers les gouvernements en particulier. S'il a démonté les mécanismes du pouvoir, ce n'est pas pour en instaurer un nouveau fondé sur des règles plus saines et plus populaires comme on le croit généralement, mais pour permettre à l'individu conscient de comprendre comment ça marche et, voyant qu'il n'y a pas de solution, de se mettre à l'abri quand la machine étatique broie plus ou moins ouvertement ceux qui s'imaginent agir en citoyen et la contrôler.

Émile et le citoyen

Émile qui paraît en même temps que *Du Contrat social*, vient confirmer cette interprétation. Revenant sur le sens de ses écrits, Rousseau écrit à Christophe de Beaumont au lendemain de la condamnation dont ses livres ont fait l'objet :

« J'ai pénétré le secret des gouvernements, je l'ai révélé aux peuples, non pas afin qu'ils secouassent le joug, ce qui ne leur est pas possible, mais afin qu'ils redevinssent hommes dans leur esclavage, et qu'asservis à leurs maîtres, ils ne le fussent pas encore à leurs vices. S'ils ne peuvent plus être des Citoyens, ils peuvent encore être des sages. L'esclave Épictète en était un. Quiconque ne reconnaît que les lois de la vertu et celles de la nécessité n'est plus asservi aux hommes. Celui-là seul sait être libre et bon dans les fers »¹¹.

¹⁰ *Lettre à d'Alembert*, *OC V*, p. 105.

¹¹ *Fragments de la Lettre à Christophe de Beaumont*, *OC IV*, p. 1019.

Rousseau est ici prudent dans sa formulation et ne veut pas apparaître comme un facteur d'émeutes, mais son propos rejoint ce qu'il dit au début d'*Émile* quand il distingue l'éducation de l'homme de celle du citoyen et dit choisir la première pour l'élève qu'il met en scène. Bien peu de lecteurs prennent en compte cette distinction catégorique et comme le traité d'éducation offre au Livre V ce qu'ils pensent être un résumé du *Contrat social*, ils considèrent que Rousseau a oublié ce qu'il avait dit au début de son livre et propose en définitive la formation du citoyen comme aboutissement de l'éducation de l'homme. De la sorte, *Émile* complète *Du Contrat social* et donne la solution aux problèmes difficilement compréhensibles soulevés par Rousseau quant au gouvernement des sociétés : dans leur optique, le philosophe a écrit un manuel de gouvernement qu'il a complété par un traité d'éducation considéré davantage comme une anthropologie – ce qui permet d'éviter les questions inadéquates pour notre époque sur l'éducation individuelle – et aboutissant à une éducation politique qui justifie d'un coup les systèmes scolaires en pratique et les techniques de socialisation et d'endoctrinement qui les accompagnent. Même le dogme de l'unité de l'œuvre et de la pensée de Rousseau est satisfait et tout est bien qui finit bien.

Pourtant, il est impossible d'éliminer aussi facilement l'avertissement de Rousseau. Pour lui, le citoyen n'existe plus et ne peut plus exister ; il est comme le bon sauvage perdu dans les temps lointains, illustré par quelques récits de la Grèce ou de Rome, mais définitivement inaccessible à l'homme moderne. Il a disparu de la terre à jamais. Aux Genevois à qui il adresse ses *Lettres écrites de la montagne*, Rousseau écrit sans équivoque :

« Vous n'êtes ni Romains, ni Spartiates ; vous n'êtes pas même Athéniens. Laissez-là ces grands noms qui ne vous vont point. Vous êtes des marchands, des artisans, des bourgeois, toujours occupés de leur gain ; des gens pour qui la liberté même n'est qu'un moyen d'acquérir sans obstacle et de posséder en sûreté » (*OC III*, P. 881).

Le monde entier, du XVIII^e siècle à nos jours, n'est plus peuplé que de ces marchands et certainement plus des citoyens capables de vivre selon les règles exigeantes de la Cité. Le mot de citoyen ne désigne dans les temps actuels qu'une figure sans consistance qui participe soi-disant en votant et en s'intéressant au jeu politique dont toutes les règles lui échappent et où tout est décidé d'avance dans le sens des intérêts de quelques consortiums ou multinationales. Le citoyen n'est plus qu'un « couillon » de nos jours, un produit fabriqué pour servir l'illusion que la démocratie existe et que nous avons part sur nos vies. En Orient comme en Occident, en Europe comme en France ou aux États-Unis, Rousseau ne verrait sans doute rien que des esclaves aliénés par mille besoins, incapables de comprendre quoi que ce soit, se réfugiant dans les distractions que les médias donnent à longueur de journée, médias eux-mêmes propriétés des puissants groupes de finances contrôlant de la sorte l'opinion publique et transformant tout courant de pensée en mode ou en produit commercial. La volonté générale telle que la concevait Rousseau n'a rien à voir avec cette opinion publique et le pacte social entre ceux qui décident et ceux qui obéissent n'existe pas. Personne ni aucun d'entre nous n'y a jamais souscrit. Comme le note un critique, « la chose la plus comique de tout contrat est son aspect synallagmatique. Il faut être deux pour pouvoir parler d'un accord contractuel. Mais il faut aussi qu'aucun des deux ne soit un tricheur professionnel »¹².

Du Contrat social et *Émile* participent cependant de la même pensée si on les envisage comme une mise en garde contre les pouvoirs aliénants et formidablement puissants qui menacent les individus dans les sociétés existantes. Rousseau nous donne avec *Émile* une manière de lire son traité politique, non pas comme une théorie étatique à mettre en œuvre, mais comme une manière de comprendre lucidement le monde où on vit et les choix à faire pour se mettre à l'abri. C'est bien là le problème des temps où la Cité est absente et où les

¹²Alfredo M. Bonanno, *Et nous serons toujours prêts à nous emparer encore une fois du ciel*, Éditions Gaston Lagaffe, 2011, p. 31.

citoyens n'existent plus. Dans la neuvième lettre de la montagne, Rousseau écrit aux Genevois :

« Dans un si petit État où nul ne peut se cacher dans la foule, qui ne vivra alors dans d'éternelles frayeurs, et ne sentira pas alors à chaque instant de sa vie le malheur d'avoir ses égaux pour maîtres ? Dans les grands États, les particuliers sont trop loin du Prince et des chefs pour en être vus, leur petitesse les sauve, et pourvu que le peuple paie, on le laisse en paix » (*OC III*, p. 894).

C'est là la condition des hommes vivant dans les sociétés modernes.

La critique a remarqué quelquefois que le Contrat résumé dans *Émile* était différent de celui publié peu auparavant, mais sans en comprendre les raisons. Je les ai exposées dans plusieurs articles et n'en donne ici qu'un aperçu¹³. Le Contrat qui est proposé au jeune homme ne contient qu'un résumé des deux premiers livres et d'une partie du Livre III. Il expose ce qui rend un gouvernement légitime, définit l'importance du pacte, explique ce que sont les lois et quelles sont les diverses formes de gouvernement ; n'y figurent pas les chapitres consacrés aux abus et aux moyens de les prévenir, ni même les remèdes comme le tribunat ou la censure décrits au Livre IV. Ce n'est pas que Rousseau, fatigué, ait renoncé à poursuivre l'argumentation du *Contrat social*, mais c'est qu'Émile, le jeune homme de vingt ans qu'il a constitué peu à peu au cours de son récit et auquel il a donné une forme romanesque avec un caractère déterminé, n'a pas besoin de ces éléments-là. Pas question pour lui qui vit dans les sociétés opprimantes de l'Ancien Régime, de songer à les réformer, d'agir en citoyen ou en je ne sais quoi de plus ou moins indigné. Il a juste besoin de les connaître pour éviter les dangers que font toujours courir les pouvoirs fondés sur la force et régis de manière illégitime. Le texte donné dans *Émile* n'est donc pas tant un résumé qu'une application du *Contrat social*. Les applications que Rousseau a données avec le *Projet de constitution pour la Corse* et les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* sont aussi des exemples de lectures. Avec *Émile* toutefois, Rousseau donne le modèle le plus généralement adapté aux sociétés du faux contrat social et nous propose une manière de le lire.

De retour après deux ans de voyage passés à parcourir l'Europe et à connaître hommes et institutions, Émile et le gouverneur envisagent l'avenir et la place qu'ils auront parmi les hommes. Le second avait déjà posé le cadre de leurs recherches avant de partir :

« S'il est quelque moyen légitime et sûr de subsister sans intrigue, sans affaire, sans dépendance, c'est, j'en conviens, de vivre du travail de ses mains en cultivant sa propre terre ; mais où est l'État où l'on peut se dire : la terre que je foule est à moi ? Avant de choisir cette heureuse terre, assurez-vous bien d'y trouver la paix que vous cherchez ; gardez qu'un gouvernement violent, qu'une religion persécutante, que des mœurs perverses ne vous y viennent troubler. Mettez-vous à l'abri des impôts sans mesure qui dévoreraient le fruit de vos peines, des procès sans fin qui consumeraient votre fonds. Faites en sorte qu'en vivant justement vous n'ayez point à faire votre cour à des intendants, à leurs substituts, à des juges, à des prêtres, à de puissants voisins, à des fripons de toute espèce, toujours prêts à vous tourmenter si vous les négligez. Mettez-vous surtout à l'abri des vexations des grands et des riches » (*OC IV*, 835).

Se mettre à l'abri en toute connaissance de cause sur les avantages et les dangers qu'il y a à vivre dans tel ou tel pays, voilà à quoi était destinée la connaissance du mécanisme social et des autres nations. Y a-t-il place pour la citoyenneté à cette étape ? C'est ce que proclament

¹³ Voir « Émile, un décadent au sein de la décadence », *Études sur le XVIII^e siècle*, n° 34: Le XVIII^e, un siècle de décadence ?, éd. par Valérie André et Bruno Bernard. Bruxelles, 2006, p. 41-47. « Émile, lecteur du *Contrat social*. Ni citoyen, ni sociable, mais anarque » dans *Il Principio della Democrazia. Jean-Jacques Rousseau, Du Contrat social (1762). Nel 300° della nascita di J.-J. Rousseau e nel 250° della pubblicazione del Contrat social*. Atti del Seminario di Studi : Sassari, 20-21 settembre 2010, a cura di Giovanni Lobrano e Pietro Paolo Onida. Napoli, Jovene Editore, 2012, p. 173-194. « Pour une lecture anarchiste de Rousseau » dans *Vitam impendere vero. Hommage à Raymond Trousson et Frédéric S. Eigeldinger, directeurs de l'Édition thématique du Tricentenaire des Oeuvres complètes de J.-J. Rousseau*, Genève, Slatkine, P., Champion, 2012, p. 213-234.

avec force nombre de commentateurs qui oublient ici le choix entre l'homme et le citoyen formulé par Rousseau au Livre I. Rousseau n'évite pas la question et le gouverneur en fait état dans sa discussion avec le jeune homme :

« Si je te parlais des devoirs du Citoyen, tu me demanderais peut-être où est la patrie, et tu croirais m'avoir confondu. Tu te tromperais, pourtant, cher Émile, car qui n'a pas une patrie, a du moins un pays. Il y a toujours un gouvernement et des simulacres de lois sous lesquels il a vécu tranquille. Que le contrat social n'ait point été observé, qu'importe, si l'intérêt particulier l'a protégé comme aurait fait la volonté générale, si la violence publique l'a garanti des violences particulières, si le mal qu'il a vu faire lui a fait aimer ce qui était bien, et si nos institutions mêmes lui ont fait connaître et haïr leurs propres iniquités ? Ô Émile ! où est l'homme de bien qui ne doit rien à son pays ? Quel qu'il soit, il lui doit ce qu'il y a de plus précieux pour l'homme, la moralité de ses actions et l'amour de la vertu » (OC IV, p. 858).

Mais c'est à l'homme de bien et non pas au citoyen qu'est destinée cette apostrophe. Le gouverneur est sans illusion sur l'action qu'on peut avoir dans les sociétés illégitimes du faux contrat social. Parlant du bonheur qui attend Émile, il lui dit :

« Il semble déjà renaître autour de l'habitation de Sophie ; vous ne ferez qu'achever ensemble ce que ses dignes parents ont commencé. Mais cher Émile, qu'une vie si douce ne te dégoûte pas des devoirs pénibles, si jamais ils te sont imposés : souviens-toi que les Romains passaient de la charrue au consulat. Si le prince ou l'État t'appelle au service de la patrie, quitte tout pour aller remplir, dans le poste qu'on t'assigne, l'honorable fonction de citoyen. Si cette fonction t'est onéreuse, il est un moyen honnête et sûr de t'en affranchir, c'est de la remplir avec assez d'intégrité pour qu'elle ne te soit pas longtemps laissée. Au reste, crains peu l'embarras d'une pareille charge ; tant qu'il y aura des hommes de ce siècle, ce n'est pas toi qu'on viendra chercher pour servir l'État. » (OC IV, p. 860).

Les derniers mots ne laissent aucun doute. Émile ne sera pas importuné par le service public. Il ne sera ni un homme de gouvernement, ni un notable et on le verra vagabonder librement et sans appartenance aucune sur les routes du monde dans la suite que Rousseau donnera au traité d'éducation : *Émile et Sophie, ou les solitaires*. Si les hommes ne peuvent plus être des citoyens, ils peuvent encore être des sages, disait Rousseau à Christophe de Beaumont, témoignant d'un espoir que son époque lui permettait peut-être encore d'avoir, mais qui s'est bien affaibli avec le temps, après deux guerres mondiales et quelques catastrophes nucléaires qui n'inaugurent que celles qui vont suivre. Émile a reçu en tout cas l'éducation qui lui permet de l'être et l'on sait que « le sage n'a pas besoin de lois » (OC IV, p. 320).

Rousseau n'est cependant pas un anarchiste parce qu'il croit à la nécessité de l'État, même si celui-ci est un pis-aller toujours oppressif : il réfléchit avec pessimisme à ce qu'il pourrait être et cherche encore tant bien que mal de ce côté-là une solution aux malheurs des hommes. Il croit aussi que la souveraineté peut un jour appartenir au peuple et que ce dernier parviendra à l'exprimer. Il faudra pratiquement un siècle de plus, une grande révolution et les crimes contre l'humanité de la bourgeoisie post-industrielle pour que les dernières illusions tombent et que des penseurs comme Stirner, Proudhon, Bakounine et Kropotkine viennent établir qu'« il n'y a jamais de plus grand ennemi pour une nation que son propre État »¹⁴.

¹⁴ Bakounine, *Œuvres complètes* éd. par Arthur Lehning, Paris, Champ Libre, 1973, t. 1, p. 62. Parlant de l'action des gouvernants, Bakounine poursuit : « Toutes ces constitutions politiques invitent et forcent le peuple à établir un pouvoir suprême et central qui le gouvernera de haut en bas, et qui en réalité sera d'autant plus despotique qu'il se sera entouré des formes républicaines démocratiques au possible, et qu'il le gouvernera par des lois que, dans un moment de surprise, il aura votées lui-même contre lui-même. Toute cette liberté politique, démocratique, fondée sur le suffrage universel le plus large et soumise au soi-disant contrôle populaire, n'aboutit donc pour le peuple qu'au droit et au devoir de se donner un maître, un dictateur, soit individuel soit collectif, mais représentant une classe privilégiée qui l'exploite et l'opprime, ne fût-ce, à défaut d'autre classe, que celle des fonctionnaires de l'Église ou de l'État ».

Conclusion générale : *Toutes les constitutions politiques, depuis la monarchie la plus absolue jusqu'à la République la plus rouge, n'offrent un intérêt et des garanties qu'aux différentes classes privilégiées de la*

Rousseau propose à Émile et à travers lui, à son lecteur, une solution pour échapper aux tyrans politiques et aux contraintes exercées un peu partout par la stupidité des mœurs ou des religions : celle de vivre en dehors, caché et à l'abri comme l'étaient les épicuriens ou comme l'est l'anarque décrit par Ernst Jünger dans *Eumeswil*. Sans participer et sans agir sur le monde extérieur, sans s'imaginer citoyen dans le monde des marchands, glissant avec ruse et lucidité comme à travers une colonnade, ignorant des leurre que les pouvoirs et les anti-pouvoirs lui tendent, « résolu à ne [se] laisser captiver par rien, à ne rien prendre au sérieux, en dernière analyse... non, certes, à la manière des nihilistes, mais plutôt en enfant perdu qui, dans le *no man's land* d'entre les lignes des marées, ouvre l'œil et l'oreille »¹⁵. Cette solution n'est pas si pessimiste qu'elle en a l'air ; et si elle peut apparaître ainsi, c'est parce qu'elle se situe dans la ligne du « système vrai mais affligeant » élevé par Rousseau depuis le premier *Discours* : ce système avait déjà offensé ses lecteurs au point que le philosophe avait par la suite ménagé leur « pusillanimité » en ne leur laissant apercevoir que successivement ce qu'il avait à leur dire. L'enfant évoqué ici par Jünger, est bien plus curieux qu'effrayé devant le monde qu'il découvre et où il s'avance une fois qu'il a échappé au contrôle de ceux qui s'occupent de lui. Il dispose enfin de lui-même et de sa vie.

D'un bout à l'autre de son œuvre et surtout dans *Émile* qui marque l'aboutissement de sa pensée philosophique, Rousseau exprime sa méfiance de l'État, des autorités politiques, des pouvoirs qui sont toujours ceux des riches et des puissants, des abus qui naissent inévitablement de toutes les institutions, des peuples qui se laissent enchaîner et qui finissent par soutenir leurs oppresseurs. Il incite les individus à ne pas céder, propose de quoi comprendre le fonctionnement des tyrannies existantes et les encourage à s'en préserver. Sa réflexion ne consiste pas à donner un nouveau plan de société ni un nouveau type de gouvernement. Elle n'est pas de soumission face à l'oppression des lois et des machineries totalitaires, ni de participation illusoire aux mondes régis par le faux contrat social, mais de lucidité et d'attention. Dans la lutte engagée de tout temps et par tous les États contre les êtres humains, de chair et d'os, que nous sommes, la pensée de Rousseau nous aide et nous éclaire.

Tanguy L'Aminot

CNRS. Paris Sorbonne

société. Au point de vue populaire, elles représentent toutes également la même exploitation et le même despotisme » (OC I, p. 173-174).

¹⁵ Ernst Jünger, *Eumeswil*, Paris, Folio, 1998, p. 119. La position de l'anarque est plus complexe qu'il n'y paraît. Le narrateur d'*Eumeswil* déclare qu'il a beau être convaincu de l'imperfection et de la vanité de tout effort, dans un monde « où toutes les grandes idées se sont usées à force d'être ressassées » et où elles ne feraient plus lever le petit doigt à personne, il n'est pas conservateur à la manière de Chateaubriand. S'il considère avec humour ses palabres professorales « devant un auditoire qui ne mord plus qu'aux appâts les plus triviaux du jour qui passe », il garde l'apparence du sérieux : « Je prends donc au sérieux mes affaires au sein de l'ensemble qui me répugne par sa médiocrité. L'important, en tout cela, c'est que ce refus s'adresse justement à l'ensemble, sans y occuper une position conservatrice, ou réactionnaire, ou libérale, ou ironique, ou qu'on puisse de quelque manière définir socialement. Il faut se tenir à l'écart des changements de couches dirigeantes au sein de la guerre civile, avec ses contraintes de plus en plus rigoureuses. Sous ces réserves, je puis en effet prendre au sérieux ce que je fais ici. Je sais que le sous-sol est en mouvement continu, si l'on veut, lors d'un glissement de terrain ou d'une avalanche – et c'est ce qui fait que les relations réciproques restent, dans leurs détails, constantes. Je vis obliquement sur un plan oblique. Les distances entre êtres humains ne se modifient pas. Je les perçois même plus nettement, sur ce bord peu sûr. Leur position, si près de l'abîme, provoque aussi ma sympathie » (p. 137-138).